

Belgique-Belgie

PP
1050 Bruxelles

1/7/194

Bureau de dépôt :
Bruxelles X
N° d'agrément : P 801196

Lettre aux habitants

**Nouvelles de l'ACQU n° 76
juin 2013**

Publication trimestrielle de l'Association de Comités de Quartier Ucclois
(ACQU) asbl N° d'entreprise 418.110.283
Siège social : av. du Maréchal, 20A, 1180 Uccle
www.acqu.be

Uccle : une commune bien arrosée

• Editorial	2
• Nous avons rencontré l'échevin de la mobilité, J. Biermann	3
• Dans quelques années le Geleytsbeek sera un ruisseau aux eaux claires	7
• La vallée de l'Ukkelbeek. Bassin d'orage et gestion du ruisseau	10
• Ah, le joli mois de mai ... !	13
• Les nuisances des antennes - relais, wi-fi et téléphones portables	14
• Un couple de faucons pèlerins à Uccle	16
• Engeland mis à nu !	17
• Présentation du comité de quartier Calevoet - Bourdon	19

ÉDITORIAL

Deux événements majeurs méritent toute l'attention de nos membres et de nos nombreux lecteurs.

Notre association vient d'accueillir de nouveaux membres. C'est capital et encourageant car ceci nous permet de mieux remplir notre mission.

Il y a tout d'abord des associations d'habitants qui avaient le statut d' « antennes de quartier », c'est-à-dire de sympathisants avec lesquels nous collaborions depuis longtemps et qui sont devenus d'authentiques comités membres effectifs de l'ACQU. C'est le cas des « **Amis du Bois de Verrewinkel** » ainsi que de « **L'Association Protectrice des Arbres en Forêt de Soignes (APAFS)** ». De même, le comité « **Andriont** » est redevenu membre : c'est en fait un de nos comités fondateurs de 1977 qui avait pris le statut d'antenne de quartier il y a quelques années.

En outre, de nouveaux groupements d'habitants viennent de se constituer et nous ont rejoint l'ACQU. Il s'agit du comité « **Vivier d'Oie - Place de St-Job** », du comité « **Raspail** » (comprenant notamment la rue Victor Allard), ainsi que de « **Uccle n'est Pas un long Fleuve Tranquille (UPFT)**, groupement qui – sa dénomination l'indique – se préoccupe de tout ce qui risque de provoquer des inondations.

Nous nous réjouissons de cette extension qui nous donnera une meilleure visibilité et qui renforcera notre solidarité.

Et terminons en disant que ce n'est pas fini et que la famille va encore s'agrandir !

L'autre événement : une franche collaboration avec la vzw Gemeenschapcentrum Candelaershuys est positivement amorcée. Rappelons que ce centre communautaire néerlandophone est actif à Uccle depuis très longtemps. Selon ses propres termes, il « se veut source d'une lueur se répandant sur Uccle pour égayer la vie de tous en offrant concerts, théâtre, des initiatives surprenantes dans les quartiers d'Uccle, des ateliers, des expositions, des apéros maison... ». Cette asbl se profile concrètement comme un point de rencontre socio-culturel offrant une large gamme d'activités de qualité au service des Ucclois.

Précisons que leur revue mensuelle « De Hoorn », tirée à 1.100 exemplaires, informe ses lecteurs sur ce qui se passe à Uccle. Dans leur numéro de mai 2013, un article de près de 3 pages a été consacré à l'ACQU, expliquant les positions et les valeurs de notre association, telles que nous les avons précisées lors d'une interview. Ce périodique en Néerlandais est d'une lecture aisée et contient de multiples encarts en Français.

Nous nous réjouissons en tout cas de cette précieuse collaboration et envisageons à notre tour de faire suivre certains articles de notre Lettre d'encarts en Néerlandais.

Voici les données nécessaires pour s'informer concrètement des objectifs et activités du Centre. Contactez-le si vous souhaitez recevoir leur revue :

Info: Candelaershuys, Brugmannlaan 433 Avenue Brugmann , 1180 Ukkel-Uccle. Tel: 02/343 46 58 - Fax: 02/343 69 89. candelaershuys@vgc.be ; www.candelaershuys.be.

Bernard JOURET

Nous publions bien volontiers ce courrier qui rejoint une de nos préoccupations.

Monsieur le Bourgmestre,

Le sort des piétons à Uccle

Nos trottoirs sont squattés par des automobilistes indéclicats (inciviques ?) qui ne respectent pas les usagers faibles et les mettent en situation désagréable, voire dangereuse. Cet état de fait empire chaque année : ces incivilités ont débuté « gentiment » avec 2 roues sur le trottoir puis, faute de réactions coercitives, les voitures avec 4 roues sur le trottoir sont devenues légion. Dans l'esprit de certains, se parquer sur le trottoir est devenu normal

Pourriez-vous demander à vos policiers de donner des contraventions ou amendes administratives aux contrevenants afin de rendre aux Ucclois le plaisir de marcher dans leur Commune sur des trottoirs dégagés ? Ils vous en seraient reconnaissants.

Merci d'avance ...

Jocelyne Mascaux
Le 4 juin 2013

Nous avons rencontré Monsieur Jonathan Biermann, le nouvel échevin de la mobilité

Suite aux dernières élections communales d'octobre 2012, la compétence de la mobilité a changé de mains : Monsieur Marc COOLS la cède à Monsieur Jonathan BIERMANN qui détient aussi la compétence sur les travaux. S'ils sont certes du même parti (le MR), le Groupe de travail Mobilité de l'ACQU a souhaité rencontrer le nouvel échevin pour sonder ses intentions et sa sensibilité sur un sujet particulièrement controversé et difficile à gérer. C'est pourquoi une entrevue a été sollicitée. Elle a eu lieu le 14 mars 2013. Monsieur BIERMANN nous a reçu, accompagné par Madame LEKEU de la Cellule Mobilité au sein de l'Administration communale et par Monsieur MISRA, Adjoint au Directeur Général. L'ACQU était représenté par Alain THIRION, Xavier RETAILLEAU, François GLORIE, administrateurs, et Enguerrand DAVID, permanent.

L'entretien est présenté ci-dessous. Son texte a été approuvé par Monsieur BIERMANN.

Alain THIRION (AT) rappelle le contexte et l'histoire du Groupe de Travail Mobilité qui existe au sein de l'ACQU depuis 2002. A la fin de la législature précédente, l'ACQU a organisé un débat public sur le thème de la mobilité et a rencontré des représentants de la plupart des partis politiques uclois.

Lors de ces rencontres, Monsieur COOLS, alors encore échevin de la mobilité, avait signalé que s'il était reconduit dans ses fonctions, il était ouvert à l'éventualité de lancer des projets en collaboration avec l'ACQU. AT demande à Monsieur BIERMANN (JB) s'il est prêt à travailler dans ce sens.

JB répond qu'il s'agit de son premier échevinat après que Marc Cools ait occupé pendant 18 ans le poste d'échevin de la mobilité. Aussi, il reconnaît ne pas être (encore) un expert des questions relatives à la mobilité. Il ne compte d'ailleurs pas développer une quelconque vision personnelle de la mobilité, du moins pas dans un premier temps. Son métier d'avocat lui a appris qu'un « juge » ne peut pas fonder son arbitrage sur ses propres connaissances ou convictions personnelles par rapport à une matière donnée. Il y a suffisamment d'experts en ce domaine pour produire des analyses. Ceci n'empêche pas qu'il faille trancher parfois. Ce sera là son rôle.

JB fait remarquer qu'il a réalisé sa campagne électorale sur une approche du terrain. Il a pu ainsi aborder directement les attentes et soucis quotidiens des Uclois. Pour lui, cette expérience est capitale. Les experts n'envisagent - eux - des solutions que par rapport à une vision spécialisée et restreinte d'un problème donné. La connaissance au quotidien des habitants a au moins autant de valeur à ses yeux. Le dialogue avec la population est d'autant plus important qu'il n'est pas possible d'avoir partout des agents communaux pour constater et bien connaître une situation locale.

AT intervient pour préciser que justement la nécessité de trancher en matière de mobilité se heurte à la vision individualiste de chaque citoyen qui a tendance à défendre sa propre vision avec vigueur, selon ses intérêts personnels. Monsieur Cools a d'ailleurs souvent été confronté à la question, les habitants de telle rue s'opposant à ceux d'une autre rue. Vouloir contenter les particularismes de chacun, vouloir ménager la chèvre et le chou risque de conduire à des solutions insatisfaisantes au désavantage de la cohérence globale et de l'intérêt général.

JB partage ce point de vue et signale que par exemple dans son quartier les aménagements prévus par le Plan Communal de Mobilité n'ont pas été mis en œuvre parce que les avis sur la question étaient trop divergents parmi les habitants. Et c'est le statu quo qui a finalement prévalu !

JB poursuit son analyse en ajoutant que ces dossiers « Mobilité » sont rendus très complexes du fait de la multiplication des niveaux de pouvoir à Bruxelles. Bon nombre de voiries ucloises sont gérées par la Région ; la Commune a très peu d'emprise sur les décisions en matière de RER, etc... Il essaiera néanmoins de profiter de chaque opportunité pour faire progresser la mobilité des Uclois en rassemblant systématiquement autour de la table les acteurs concernés par la mobilité et l'aménagement des voiries et de l'espace public à Uccle, qu'il s'agisse des instances régionales ou communales.

Le Plan communal de mobilité sera évalué

JB nous informe en primeur de la décision du Collège de lancer une évaluation avant fin 2013 du Plan Communal de Mobilité rédigé en 2006. La Région a en effet pris la décision d'offrir aux communes la possibilité de faire évaluer leur Plan Communal de Mobilité par un consultant indépendant (aux frais de la Région).

AT rappelle dans ce cadre que le Plan prévoyait la mise en place d'une Commission communale de consultation de la Mobilité. Mais cette commission ne s'est jamais réunie qu'une seule fois. Il espère qu'à l'avenir, les représentants de la société civile seront invités plus souvent à évoquer avec l'échevin cette problématique.

JB évoque à titre d'exemple le travail réalisé au sujet du projet de Plan Régional de Stationnement. La commune a décidé de remettre un avis circonstancié à la Région. Cet avis intégrera l'avis de tous les services communaux concernés de loin ou de près par la question. En outre, la commune souhaite récolter les avis de ses administrés (via notamment certains réseaux tels que celui de l'ACQU) afin d'en tenir compte autant que possible. JB souhaite travailler de la même façon à propos d'un futur Plan Ucclois de déplacement et de livraison des marchandises.

AT remet à JB un exemplaire de la brochure éditée par l'ACQU en juin 2012 sur la Mobilité ucquoise. JB n'en avait pas connaissance. Il le lira avec intérêt. En le feuilletant, il s'arrête sur un paragraphe concernant le RER. Le sujet est donc abordé.

La halte RER du Lycée Français est une nécessité

JB indique que la commune fait tout son possible pour que ses revendications en la matière soient relayées au niveau fédéral. La halte du Lycée Français est ainsi pour lui une priorité. Il rappelle en outre que certaines personnes, dont Monsieur COOLS, évoquent la possibilité pour la Région bruxelloise de pouvoir disposer sur le réseau ferré aujourd'hui exploité exclusivement par la SNCB, de certains créneaux horaires en vue de lancer un service de train intra-bruxellois, une sorte de réseau express bruxellois supplémentaire au réseau express régional (RER). Matériellement, ce serait possible à condition de résoudre certains nœuds problématiques comme la saturation du tronçon Nord-Midi. JB veut explorer toutes les idées originales et créatives.

Des réflexions à long terme

Concernant la voiture, JB n'est pas « contre » l'automobile. Il souligne l'importance de pouvoir aborder le sujet sans tabou. Il faut étudier chaque idée sous tous ses aspects et dans toutes ses conséquences. A titre d'exemple, JB évoque une réflexion relative aux



Aménagement d'une piste cyclable rue de Stalle.

flux de circulation sur la chaussée de Waterloo et la drève de Lorraine. L'idée de mettre la drève de Lorraine à sens unique changeant en fonction des flux circulatoires du matin et du soir ne peut être retenue que si elle n'entraîne pas de report du trafic plus en aval vers le centre-ville (effet entonnoir).

AT ajoute qu'il s'agit de toute manière d'une fausse solution car chaque fois qu'on élargit une voirie, on attire plus de voitures et après quelques années, les embouteillages réapparaissent inévitablement avec encore plus de voitures.

JB déclare que ses réflexions en matière de mobilité s'intégreront dans une perspective à long terme. Il ne veut pas se laisser enfermer dans des propositions d'aménagement qui ne résolvent que la problématique du seul demandeur. Ainsi, quand la STIB a décidé qu'il était temps de renouveler les rails de la rue van Ham à Saint-Job, elle a proposé la mise en sens unique de la circulation automobile dans le sens descendant. Le trafic de transit entre la place St Job et la chaussée de Waterloo via cette voirie était alors réduit. JB ne peut accepter cette proposition car elle risquerait indirectement d'enclaver les quelques 5000 habitants de ce quartier. JB préconise dès lors une réflexion plus globale quant au tracé du tram 92 : pourquoi pas le terminus au Vivier d'Oie (connexion avec la station RER) via l'avenue du Prince de Ligne ?

AT répond que l'ACQU n'est pas opposé à ce choix, pour autant que le tram poursuive son chemin par la chaussée de Waterloo, non seulement jusqu'au Fort Jaco, mais aussi plus loin jusqu'à l'IRSA.

JB partage l'idée de mener des réflexions globales et à long terme. La STIB doit

présenter des projets dans une vision plus prospective, afin de permettre aux élus communaux d'opérer des choix, sans être dans l'urgence face à une « impérieuse » nécessité de remplacer telle ou telle infrastructure. Une réunion aura lieu prochainement avec la STIB. Il rappellera ce point de vue. Il insistera aussi sur l'importance de développer le réseau à Uccle, en veillant à l'intégrer aux autres infrastructures de mobilité : ICR, RER, axes automobiles, ... Récemment, il a reçu de deux opérateurs relevant pourtant de la



Le Tram 51 rue du Château d'Or - Son seul site propre sur le territoire d'Uccle.

même Région bruxelloise deux projets d'aménagement différents pour un même endroit, les deux opérateurs ne s'étant pas concertés !

A propos des ICR, *JB* ne peut pas accepter qu'un permis unique soit délivré pour l'ensemble du projet sur le territoire communal. Les adaptations prévues par le passage d'un ICR dans un quartier ne peuvent pas modifier selon lui de manière déraisonnable les habitudes des riverains. Ainsi la suppression d'une importante quantité d'emplacements de parking en vue de faire passer un ICR n'est pas acceptable.

Et le tram 51 ?

François GLORIE (FG) évoque alors un sujet qui tient une importance particulière pour de nombreux Ucclois : la traversée de la commune par le tram 51. Il semblerait que certains imaginent remplacer à terme (en 2030 ?) le tram 51 par une ligne de métro. L'ACQU ne considère pas que ce soit une bonne solution. Mais en attendant une décision à ce sujet, peut-on laisser pour autant la situation de ce tram se détériorer pendant encore au moins 15 ans, sans solution pour améliorer une ligne utilisée par tant d'usagers ? La commune ne doit-elle pas mettre ce sujet au centre du débat avec la STIB ?

JB reconnaît qu'il ne maîtrise pas encore bien la problématique. Mais par principe, il n'est fermé à aucune proposition. Il est donc disposé à prendre connaissance des propositions de l'ACQU en la matière, déjà formulées dans de récents numéros de la Lettre aux habitants publiée par l'ACQU. La STIB elle-même signale qu'elle rencontre des problèmes de régularité du tram 51 notamment entre le carrefour du Globe et le carrefour avec la rue Xavier de Bue. Par ailleurs, la STIB a annoncé – à nouveau très tardivement – la nécessité de remplacer les rails de cette ligne. *JB* répète être ouvert à toute proposition – même innovante – pour permettre aux Ucclois de meilleures connexions avec le centre de Bruxelles. Cependant, il insiste pour que cela soit discuté longtemps à l'avance avec une vision à long terme. Ce que la STIB jusqu'à présent ne fait que trop peu souvent et ce qui laisse donc très peu de marge de manœuvre à la commune.

Une collaboration « Commune – ACQU » pour le vélo à Uccle ?

Avant de clôturer la réunion, *AT* aborde encore la question des Itinéraires Cyclistes Communaux (ICC) et explique la pertinence de leur création. En effet ces itinéraires, au contraire des ICR, peuvent être prévus comme des tronçons courts visant à relier des points névralgiques entre eux. Par exemple : une desserte cycliste sécurisée vers une école ou une voie cycliste permettant aux riverains d'un quartier de rejoindre

en toute sécurité un pôle intermodal (halte RER, arrêt de tram, ...) proche de chez eux.

JB est prêt à analyser la situation. Il ajoute qu'il faut aussi étudier les meilleurs emplacements qui pourraient potentiellement accueillir des parkings vélos supplémentaires. *AT* lui suggère que l'ACQU développe des propositions concrètes en la matière, sur base de la connaissance du terrain acquise par les comités de quartier.

JB conclut en relevant qu'une collaboration utile pourrait ainsi se mettre en place.

Le groupe mobilité de l'ACQU a apprécié cette rencontre avec le nouvel échevin de la mobilité et le remercie d'avoir rendu possible cet échange.

Au seuil de ces 6 années de législature communale, il souhaite maintenir le dialogue avec l'échevin, et à travers lui, avec l'ensemble du collège échevinal ucclois.

Nous avons cependant constaté que les points de discussions abordés au cours de cette rencontre se sont plutôt focalisés sur les difficultés rencontrées par la Commune dans ses relations de travail avec les différents partenaires régionaux (STIB, SNCB, région bruxelloise).

Ces difficultés ne doivent cependant pas occulter les différentes actions à mener à Uccle par les autorités communales pour améliorer la mobilité dans la commune.

L'utilisation de la voiture, à Uccle, comme dans les autres communes, a dépassé les limites de capacité des infrastructures existantes, et contrecarre les autres modes de déplacement.

L'ACQU estime nécessaire de faire évoluer la mobilité à Uccle par une modification progressive de nos comportements vers des modes de déplacements moins polluants, plus conviviaux et respectueux de la ville et de la santé des habitants.

Dans le cadre de ces priorités, l'ACQU restera vigilante et attentive, tout en maintenant une volonté positive de dialogue avec l'échevin de la mobilité.

Le lecteur trouvera l'inventaire des préoccupations et priorités de l'ACQU en matière de mobilité dans sa LETTRE n° 76 « Uccle 2012-2018, Vers une mobilité durable ».

Elle est disponible sur le site de l'ACQU, <http://www.acqu.be/UCCLE-2012-2018-VERS-UNE-MOBILITE,368> (format PDF)

Dans quelques années le Geleytsbeek sera un ruisseau aux eaux claires.



Légende carte Geleytsbeek

- G 1 Source au Fond’Roy
- G 2 Bassin orage à ciel ouvert
- G 3 Lit du ruisseau bas du Kauwberg
- G 4 Sortie du pont ch. de Saint-Job
- G 5 Ruisseau au bas de la rue Basse
- G 6 Etang Spellemans
- G 7 Clos de Keyser
- G 8 Rue Geleytsbeek
- G 9 Ch. de Saint-Job jonction tuyau rue Geleytsbeek
- G 10 Ch. de Saint-Job immeubles face Helleveld
- G 11 Ch. de Saint-Job étang face au champ
- G 12 Ch. de Saint-Job dépôt communal
- G 13 Rue Papenkasteel
- G 14 Papenkasteel
- G 15 Kinsendael
- G 16 Plaine du Bourdon
- G 17 Entrée du Keyenbempt près de la chée d’Alseberg
- G 18 Ruisseau au Keyenbempt
- G 19 Déviation entre les rues Keyenbempt et Melkriek

Un ruisseau devenu égout !

Pour rappel le **Geleytsbeek** est le plus long ruisseau uclois. Son cours dépassait 4 km à l’origine, pour moins de 3 km aujourd’hui. L’histoire du Geleytsbeek est identique à celle de nombreux autres ruisseaux. Leurs eaux étaient propres, tant que la pression démographique n’en avait pas obscurci la couleur par les pollutions fécales ou chimiques. Les pouvoirs publics ont alors préféré cacher le ruisseau en le voûtant et en permettant les constructions même au-dessus de son lit. Avec l’évolution des mentalités, beaucoup ont exigé que les ruisseaux retrouvent leur vocation originelle.

Des responsabilités publiques partagées

Légalement le Geleytsbeek est un cours d’eau de catégorie 3 (loi du 28.12.1967 relative aux cours d’eau non navigables), ce qui signifie que sa gestion est intégra-

lement communale. Dans la pratique, étant donné que l’IBGE a effectué des réaménagements à partir du Bourdon, la Commune d’Uccle a suggéré au Pouvoir Régional une répartition des responsabilités : amont du Bourdon = Uccle ; aval jusqu’à son rejet à la Senne = IBGE. Proposition toujours sans réponse à ce jour...

Les réalisations de la Commune pour réhabiliter le Geleytsbeek

Depuis plusieurs années, la commune d’Uccle travaille à la réhabilitation du Geleytsbeek. Ces réalisations (notées G1 à G19 et situées sur la carte jointe) se sont effectuées parallèlement à celles de l’IBGE. La Commune vise deux objectifs : primo séparer les eaux usées des eaux claires partout où c’est possible le long du ruisseau. La station d’épuration ne s’en portera que mieux ... ; secundo, dans le cadre de cette séparation, mettre les eaux claires à ciel ouvert, pour reconstituer le lit du ruisseau partout où c’est fai-



Creusement du bassin d’orage alvéolaire avenue de la Chenaie.



Ameénagement des berges du Geleytsbeek entre la chaussée d'Alseberg et le parking du clos De Keyser.

sable. Les deux objectifs ne sont pas réalisables en même temps partout.

- 2006-2007 : Les berges du Geleytsbeek ont été dégagées et le lit du ruisseau a été nettoyé et curé entre le pont du chemin de fer de la chaussée de Saint Job et la rue Papenkasteel. Cette intervention a permis le retour de la bergeronnette des ruisseaux qui avait déserté les lieux depuis cinquante ans.
- 2006 : Construction d'un bassin d'orage de type alvéolaire sous le terrain de pétanque du bas de l'avenue de la Chênaie.
- 2007-2008 : Les berges du ruisseau ont été consolidées à différents endroits. Des gabions (gros galets engagés) ont par exemple été placés le long du parking (G7) jouxtant le clos De Keyser.
- 2009 : (G5 à G7) Pose d'une canalisation entre le bas du chemin Kauwberg et l'étang Spelmans.
- Dans le cadre du plan de gestion des cimetières du Dieweg et du Verrewinkel, l'égouttage de ces deux sites sera revu pour notamment remédier aux problèmes causés par le ruissellement de la dolomie. Un bassin de retenue sera créé en bas du cimetière du Dieweg vraisemblablement en 2014.

Les eaux du Geleytsbeek qui coulent le long de la chaussée de Saint-Job se jettent à l'égout encore à deux endroits :

- après l'étang Spelmans, au niveau du clos Bourgmestre De Keyser (G7).
- au niveau de la rue Papenkasteel à la limite du dépôt communal (G12)

Le Geleytsbeek est alimenté en eaux claires par :

- les sources de l'étang Spelmans (G6) ;
- la nappe aquifère et de nombreuses petites sources provenant ci et là des abords de la chaussée de St Job (G8). C'est pourquoi un double égouttage a été réalisé (reprenant également les eaux de certaines toitures mais pas des avaloirs. Ces eaux sont canalisées et rejoignent le lit souterrain du ruisseau (291 chaussée de Saint-Job - G9) pour réapparaître face à la rue Helleveld (G10).
- les sources de l'étang du domaine du Papenkasteel.
- les sources en provenance du Kinsendael.

Les projets en cours :

Trois tronçons doivent encore être recréés afin de rendre au Geleytsbeek son cours continu. Passons-les en revue dans le sens de l'aval vers l'amont:



Source du Geleytsbeek au parc Fond'Roy.

- Tronçon 1.

Les eaux actuellement rejetées dans l'égout rue Papenkasteel (G13) devront rejoindre le ruisseau longeant l'étang du Papenkasteel (G14). A cet endroit, le lit doit être re-creusé, sans porter atteinte ni à la végétation et ni à la stabilité des arbres de ce site classé. Pour que les eaux arrivant au Papenkasteel soient d'une qualité irréprochable, il faudra, au préalable, que les eaux grises en amont du ruisseau soient reliées à l'égout.

- Tronçon 2.

Les eaux actuellement rejetées dans l'égout au bas du clos de Keyser (G7) devront rejoindre le ruisseau là où il réapparaît à proximité de la rue Hellevelt (G10). La recréation de ce tronçon constitue un dossier difficile. La Commune, après avoir imaginé divers scénarios, a finalement décidé de procéder comme ceci : au lieu de récupérer le lit originel qui sillonne à travers (ou sous) plusieurs propriétés privées, un nouveau lit souterrain sera établi sous la chaussée de Saint-Job. L'avantage est double : d'une part la Commune possède la maîtrise foncière de la voirie, et d'autre part passer sous la chaussée permet d'éviter les éventuels problèmes de stabilité liés au fait que le cours actuel du Geleytsbeek sillonne sous certaines maisons. L'ancien lit, largement pollué par des eaux usées, deviendra alors une extension de l'égout. Notons que le Collège a approuvé le principe d'ouvrir un marché public pour étudier le réaménagement de tout le carrefour St-Job/Chênaie/Repos. Soit le Geleytsbeek y sera mis à ciel ouvert, soit il s'agira d'y créer des biefs avec infiltration des eaux. L'étude débutera en septembre 2013. Les eaux de trop-plein du Broek se jeteront aussi dans le carrefour et seront mises en valeur.

- Tronçon 3.

La réalisation de ce troisième tronçon est indissociable de la réalisation d'un second bassin d'orage dans la vallée de Saint-Job. Celui-ci a pour objectif le tamponnage des eaux en provenance de la Vieille rue du Moulin et de l'avenue Dolez. Ce bassin d'orage sera construit sous le parking communal, au pied de l'immeuble Etrimo, face au magasin Séquoia.

Suite à la réalisation de ce projet, le bassin d'orage à ciel ouvert, situé en bas du Kauwberg au coin de l'avenue Dolez et de la chaussée de St Job (G2), ne recevra plus les débordements des eaux issues des égouts. Il pourra alors être converti en une zone humide favorable au développement de la biodiversité. Il est également prévu qu'elle soit alimentée par les eaux de source provenant du bas du parc Fond'Roy (G1) via une future canalisation à réaliser.

Au-delà du nouveau bassin d'orage et de la zone humide, le Geleytsbeek retrouvera son cours sous le pont du chemin de fer (G4) et le long de la chaussée de Saint-Job (l'assiette du ruisseau y est toujours visible (G3), mais le lit a été comblé) jusqu'au chemin Kauwberg, en direction de l'étang Spelmans.

Conclusion : Un ruisseau aux eaux limpides ?

Si ces différents projets sont réalisés, ce que nous souhaitons, le Geleytsbeek conduira des eaux claires depuis l'avenue Dolez jusqu'à la Senne. Ce souhait dont les associations ucloises revendiquent la réalisation depuis une vingtaine d'années (voir par exemple les mémorandums de 2006 et 2012 de SOS Kauwberg) sera alors rencontré. Ces aménagements visant à séparer les eaux claires des eaux grises proposeront un exutoire naturel aux eaux de pluies exceptionnelles, lors d'orages dont les climatologues nous prédisent un accroissement.

Les différentes réalisations de ces dernières années, tout comme les nouveaux projets concernant le Geleytsbeek, s'inscrivent dans un nouveau paradigme de l'eau en ville tel qu'il a été développé dans la Lettre aux Habitants de décembre 2012 sous l'intitulé « *Plaidoyer pour une ville « eau admise »* ».

Ces aménagements s'inscrivent aussi dans la dynamique de l'Agenda 21 de la commune d'Uccle (actions 85 & 86 concernant l'eau). Nous ne pouvons donc que nous réjouir de ces projets et remercier les membres des services Environnement et de la Voirie de la commune d'Uccle qui se sont investis dans l'étude de ces projets.

Les réalisations de Bruxelles Environnement sur le Geleytsbeek.

- 1989 : Achat et protection du Kinsendael (G15) en tant que réserve naturelle.
- 2006-2007 : Aménagements du Keyenbempt (G17 à G18) : recréation d'une zone humide, de potagers et du lit du ruisseau à *ciel ouvert*.
- 2010 : Création d'un lit à *ciel ouvert* à travers la Plaine du Bourdon, le long de la promenade verte (G16).
- 2012 : Au bout du Keyenbempt, détournement du Geleytsbeek afin de lui permettre de rejoindre la rue du Melkriek (G19) et y créer un étang permanent comme zone tampon.
- 2013 : Fonçage d'une canalisation souterraine passant sous le rond-point dit *des Menhirs*, rue de Stalle, en vue de conduire le Geleytsbeek vers la Senne.

Marc DE BROUWER
avec la collaboration d'Enguerrand DAVID

La vallée de l'Ukkelbeek. Bassin d'orage et gestion du ruisseau. État de la question. Mars 2013.

Le cas de la Vallée de l'Ukkelbeek était relativement peu développé au sein du numéro spécial de notre Lettre aux Habitants intitulé « Plaidoyer pour une ville eau admise ». Dès lors, les intéressés trouveront ci-dessous un complément d'informations. Les renseignements concernant le bassin d'orage nous ont été aimablement communiqués par Vivaqua.



1. LE BASSIN D'ORAGE.

CARACTÉRISTIQUES DU PROJET

Le grand bassin d'orage prévu dans la vallée de l'Ukkelbeek consiste en une infrastructure somme toute très simple puisqu'il se limite en un gros tuyau à faible pente enfoui profondément dans le sol¹

La réalisation de l'ouvrage se fait par forage à l'aide d'un tunnelier. Si les travaux se font en souterrain, ils nécessitent néanmoins l'ouverture de puits d'accès.

EMPRISE

Depuis le bas de l'avenue De Fré (au niveau de la Haute École de Bruxelles - HEB) jusqu'au début de la rue de Stalle (au niveau du parc Raspail) via les avenues De Fré, Brugmann et la rue de Stalle.

PUITS D'ACCÈS

Puits d'entrée à la hauteur de HEB et puits de sortie au niveau du parc Raspail. Quelques arrangements

doivent encore être trouvés pour l'établissement du puits d'entrée avenue De Fré. Le puits de sortie sera implanté à l'emplacement du parking qui longe l'avenue Joseph Jongen. Après travaux, le parking sera rétabli. Un puits intermédiaire trouvera placé au centre du square des Héros. La rénovation complète du square des Héros est prévue par Bruxelles-Mobilité (anciennement l'AED - Administration de l'Équipement et des Déplacements) une fois le bassin d'orage effectué. Les puits d'accès stricto sensu ont une emprise au sol de +/- 30 m. sur 10 m. Cependant les contraintes logistiques du chantier imposent autour des puits la mise à disposition d'une surface utile plus étendue (+/- 100 m. sur 10 m.)

TAILLE DE L'INFRASTRUCTURE

Le diamètre du tuyau prévu oscille entre les 4 m.50 et 5 m. de diamètre². La longueur de l'infrastructure est de +/- 1 km 300 m.

PROFONDEUR DE L'INFRASTRUCTURE

Environ 25 m. de profondeur (25 m. de terre de recouvrement au-dessus du forage) à l'entrée (HEB), et 10 m. de profondeur à la sortie (Parc Raspail). Le tuyau ne suit pas le relief du terrain. Il présentera une très légère pente de 1 à 0,5 % ce qui explique les différences de profondeur de l'infrastructure en fonction du relief extérieur, quant à lui beaucoup plus prononcé.

BUDGET

20 à 25 millions d'euros à prélever sur plusieurs années budgétaires. Hydrobru, grâce notamment à la récente augmentation des redevances de l'eau, dispose d'un budget annuel équivalent à +/- 75.000.000 euros.

AGENDA

L'étude de faisabilité est presque aboutie. Si tout va bien, l'entrepreneur devrait être désigné début 2014. Ensuite seulement sera lancée la procédure d'enquête publique. Le chantier en lui-même durera +/- deux années calendrier.

PRÉCAUTIONS

Comme d'habitude lors de ce type de chantier, Vivaqua, opérateur technico-commercial d'Hydrobru, fera effectuer un état des lieux contradictoire de tous les bâtiments qui bordent le tracé des travaux. Une photogrammétrie des façades sera réalisée, c'est-à-dire une photo stéréoscopique (à deux angles différents) permettant de redresser l'image et donc de mesurer toutes les fissures éventuelles préexistantes au démarrage du chantier. L'état des lieux ainsi produit sera déposé chez un huissier. Dans le cas où des plaintes seraient déposées en cours de travail, des nouveaux clichés seraient alors effectués afin de les comparer aux précédents.

Le passage sous les voies de tram nécessite une attention toute particulière. Des techniques de mesurages extrêmement précises sont imposées par la STIB afin d'assurer qu'il n'y ait aucun tassement du sol en cours de chantier.

2. L'UKKELBEEK

Pour rappel³, l'Ukkelbeek prend sa source dans un coteau du château du Groeselenberg (en face de l'ambassade de Russie située avenue De Fré). Il s'intitule Groeselenbergbeek sur certaines cartes; son cours a une longueur de 2 km et présente une dénivellation de 25 m.

Les étangs de l'Ukkelbeek étaient nombreux. Il en reste deux aujourd'hui : le premier est situé à proximité de la source du ruisseau dans le parc de l'ambassade de Russie; le second se trouve dans le quartier du Globe; il s'agit de l'étang du Moulin



Source de l'Ukkelbeek avenue de Fré.

Blanc (ancien Clipmolen).

L'Ukkelbeek se trouve en grande partie voûté (et donc en sous-sol). Son tracé est encore relativement mal connu. On sait toutefois qu'il coule dans un puits séparé de celui de l'égout au moins jusqu'à la chaussée d'Alseberg. Après cela, mais on ne sait pas exactement à quelle hauteur, le ruisseau est rejeté à l'égout et quelques tronçons subsistent encore.

L'IBGE – Bruxelles Environnement effectue actuellement des investigations en sous-sol (travail de scaphandriers) en vue de référencer sur carte et en superposition au tracé de la voirie, le tracé précis des voûtements de l'Ukkelbeek.

La réflexion menée par l'IBGE conjointement avec la Commune est d'évaluer la potentialité de déconnecter dans le futur l'Ukkelbeek de l'égout pour le relier au Geleytsbeek (à la hauteur du rondpoint dit « des Menhirs » situé à la jonction de la rue de Stalle et de la rue de Stalle Prolongée) et puis de là lui permettre de rejoindre la Senne.

QUELLES INTERACTIONS ENTRE L'UKKELBEEK ET LE BASSIN D'ORAGE ?

Le cours d'eau s'écoule en parallèle au tracé prévu pour le futur bassin d'orage. La profondeur du per-



L'étang du Moulin Blanc (ou Clipmolen) alors qu'il était encore alimenté en eaux claires.

tuis souterrain du ruisseau est évidemment bien moins importante que celle du futur bassin d'orage prévu par Vivaqua. Néanmoins il s'agira, lors du chantier de réalisation de ce bassin d'orage, d'être très vigilant en ce qui concerne l'Ukkelbeek. D'autant plus que lors de sondages préliminaires réalisés par Vivaqua, il s'est avéré que l'état de la canalisation du ruisseau était déplorable et très peu étanche⁴.

Notons que le bassin d'orage n'est pas prévu pour desservir les trop-pleins de l'Ukkelbeek. Aucune interaction n'est donc prévue entre les deux. Ceci justifie d'autant plus **l'intérêt de garder l'étang du Moulin Blanc comme exutoire au ruisseau en cas de crue.**

L'étang du Moulin Blanc se serait malencontreusement vidé en 2011 lors d'interventions de Vivaqua à la hauteur du square Danco (voir note 4). Ceci pourrait être la preuve que cette pièce d'eau n'est pas alimentée seulement par la nappe mais avant tout par l'Ukkelbeek. Les investigations menées par l'IBGE – Bruxelles Environnement devraient prochainement pouvoir déterminer si l'Ukkelbeek est connecté à l'étang et si le niveau du cours d'eau se situe plus bas ou plus haut que l'étang. S'il s'avère qu'il se situe en contrebas, cela veut dire que le cours d'eau alimente l'étang par débordement. Dans ce cas, l'étang doit servir – et ceci quasi par destination - de bassin d'orage pour le ruisseau. Heureusement l'avis de la

commission de concertation du 20 février 2013 semble aller également dans ce sens.

Enguerrand DAVID

¹ Il ne s'agit donc pas d'une technologie sophistiquée telle que celle qui a été mise en œuvre à l'angle de l'avenue de Chênaie et de la chaussée de St Job. Un bassin d'orage de type alvéolaire ne peut être prévu que pour des eaux de pluies. Les eaux usées s'écoulant dans les égouts sont chargées de toutes sortes de dépôts et de matières de gros gabarits (!) qui boucheraient instantanément les alvéoles.

² Tout dépendra des machines utilisées par l'entrepreneur qui remportera l'appel d'offre.

³ Plaidoyer pour une ville eau admise ou la prévention des inondations à Uccle, publication de l'ACQU, décembre 2012, p.8.

⁴ A la hauteur de la place Danco, l'effondrement d'un morceau de la canalisation a obligé Vivaqua à détourner momentanément le cours d'eau vers les égouts. Une fois les réparations faites à la place Danco (par la pose d'un nouveau tuyau), Vivaqua prévoyait de rétablir le cours du ruisseau. Une offre de prix est en cours de réalisation pour approbation à la commune gestionnaire du cours d'eau. S'ensuivront des contacts avec la commission mobilité, gestionnaire de la voirie régionale, pour réaliser la continuité perdue.

AH, LE JOLI MOIS DE MAI ... !

Mardi 28 mai 2013 :

Marc : « Je suis rentré peu avant 18 h, venant du centre d'Uccle où l'orage a été plus discret, l'avenue De Fré n'a pas été sous eau, ni la rue Rouge. Ce n'est qu'arrivé en bas de la rue du Repos que j'ai vu ... la rivière et les devant des maisons sous eau... »

Fabienne : « L'orage fut court, et dès la fin, la chaussée [de St Job] s'est transformée en rivière, comme d'habitude ... »

Laurence : « Certains piétons que je croisais en rentrant chez moi (avec un p'tit stress...) parlaient d'eau jusqu'aux genoux. »

Antonella : « (...) suite à l'orage, quasiment tous nos voisins [av. Prince de Ligne] ont eu leurs caves inondées. »

Ainsi donc, le jeudi 23 mai et surtout le mardi 28 mai, plusieurs quartiers d'Uccle ont à nouveau fait les frais d'événements pluvieux de très forte intensité. Un orage est un phénomène limité et local, malheureusement la vallée de Saint-Job n'a cette fois pas été épargnée après y avoir échappé depuis presque deux ans. Notons toutefois que certains progrès ont été constatés depuis les inondations calamiteuses d'août 2011 pour ce qui est de la prévention ponctuelle sur le terrain:

Chaussée de St Job :

« J'habite chaussée de St Job face à la rue Jean Benaets, et j'ai eu 40 cm dans la cave, au lieu des 60 cm minimum habituels. Peut-être un point positif pour la commune : la rue et les égouts de la chaussée ont été nettoyés ce matin et la semaine dernière pour ce qui concerne la rue Jean Benaets. Je pense que cela a eu une incidence. Les pompiers sont quand même intervenus en face de chez moi. »

Les mentalités en matière de gestion des eaux changent donc, ce qui est une bonne chose. Ceci dit rappelons qu'une politique d'intervention sur le réseau hydraulique (cours d'eau, réseaux d'égouttage et abords immédiats) ne peut être efficace que si elle se conçoit au sein d'une politique urbanistique générale, intégrée et cohérente. Il ne faudrait pas que le bénéfice que l'on espère obtenir à l'issue de la mise en œuvre de travaux hydrauliques, parfois colossaux et coûteux¹, soit indirectement annihilé par la sous-estimation de certaines autres interventions urbanistiques. Les orages de ce mois de mai montrent à quel point il est parfois difficile de juger l'impact que peu-

vent avoir certains travaux d'urbanisme sur les phénomènes hydrauliques. Les constatations sur le terrain, qui nous ont été communiquées par certains habitants, indiquent à quel point les pouvoirs publics doivent faire preuve de prudence en la matière et s'en tenir plus systématiquement au Principe de Précaution²:

Avenue du Silence :

A chaque orage, depuis la rénovation de l'avenue complètement cimentée, asphaltée et bétonnée, j'ai mes caves inondées...et jamais les 18 années précédentes. J'avais été à la commission de concertation pour signaler que la dolomie existante à l'époque était un bon tampon pour absorber la pluie. Mais la commune voulait une avenue « netje »...

Quartier Engeland :

Un riverain du chemin du Puits s'interroge : « 1500 arbres viennent d'être abattus en amont sur le plateau Engeland, faut-il y voir une corrélation avec le torrent d'eau qui a dévalé ce 28 mai sous le petit pont de la rue des Bigarreux ? » Il est vrai que les arbres sont nos alliés dans la gestion des inondations ; leur frondaison recueille et retient une grande partie des pluies. La question de la corrélation avec l'abattage des 1500 arbres est d'autant plus pertinente qu'en 2012 Vivaqua avait préventivement effectué des travaux à la hauteur du petit pont en vue d'y adapter l'égouttage aux débits mesurés à l'époque³. Maintenant que le plateau Engeland est défriché et mis à nu, la modélisation de Vivaqua est-elle à recommencer ? Et que penser alors des nouvelles voiries et des 298 logements que l'on projette d'implanter à la place du bois ?

Rue Zwartebeek :

Un riverain nous signale que des eaux usées, sortant des canalisations intérieures (wc, éviers, baignoire, ...) et provenant du vide ventilé ou des caves, ont envahi et souillé le rez-de-chaussée de son locataire. En 40 ans elle n'a jamais vu cela ! D'ailleurs, d'après le site de Flowbru⁴, le constat est flagrant : à l'intérieur du collecteur du Swartebeek, les schémas démontrent à l'évidence des pics plus élevés que ceux habituellement recensés pendant les gros orages. Il existe donc forcément une cause matérielle nouvelle, un changement dans l'environnement, à l'origine de cette situation.

Notons que, à un jet de pierre de là, les maisons du goulet de la rue de Stalle, côté pair, n'ont pas connu de problème cette fois-ci, alors qu'elles étaient généralement inondées à chaque gros orage.

Les problèmes liés à l'eau semblent donc se déplacer au gré des diverses interventions urbanistiques réalisées dans ce quartier. Aussi, est-il vraiment raisonnable de continuer à octroyer des permis d'urbanisme et d'environnement pour des projets ayant un impact

sur le sous-sol (déviations de canalisations, abattages d'arbres particulièrement hydrophiles, imperméabilisation, urbanisation en intérieurs d'îlot, etc...) tant que la situation hydraulique dans l'entièreté du bassin versant n'a pas été, une fois pour toute, clarifiée ? Rappelons que le tracé souterrain de l'Ukkelbeek n'est toujours pas identifié avec précision !

Il y a urgence, l'opinion gronde ... à bon entendeur...

¹ cf. les articles dans cette même Lettre concernant l'Ukkelbeek et le Geleysbeek.

² Le *principe de précaution* est formulé, dans un sens autre que scientifique, pour la première fois en 1992 dans le Principe 15 de la Déclaration de Rio : « En cas de risque de dommages graves ou irréversibles, l'absence de certitude scientifique absolue ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir la dégradation de l'environnement. » (Source : Wikipédia)

³ Vu le barrage que constitue la ligne de chemin de fer et vu la déclivité importante des terrains en amont, le petit pont de la rue des Bigarreux constitue l'entonnoir de tout un quartier. C'est pourquoi Vivaqua y a fait doubler la canalisation d'égouttage. Un tuyau de 80cm de diamètre s'avérait en effet insuffisant.

⁴ Réseau de surveillance quantitative des eaux de surface et des eaux usées ainsi que de la pluviométrie en Région de Bruxelles-Capitale.

Les nuisances des antennes-relais, WI-fi et téléphones portables : Appliquer le principe de précaution pour les écoles ? Pourquoi pas ?

De graves inquiétudes de Santé Publique sont soulevées à propos de l'exposition aux champs électromagnétiques des antennes-relais et des téléphones portables.

On a recensé, chez certains habitants vivant à proximité d'antennes, des maux importants : forte augmentation du nombre de cancers en quelques années, perturbations du système cardiovasculaire, troubles du sommeil, irritabilité, dépression, troubles visuels, difficultés de concentration, nausées, manque d'appétit, maux de tête et vertiges.

En 2011, l'**Organisation mondiale de la santé (OMS)** a classé ces ondes à risque et potentiellement cancérogènes. Rappelons que les opérateurs de téléphonie mobile, eux, se basent sur le dernier avis rendu par l'Agence nationale de sécurité sanitaire (Anses), de 2009, pour écarter tout danger.

Selon l'**Unesco**, la population riveraine d'antennes GSM a droit à l'application du principe de précaution qui veut que "en cas de risque plausible, toutes les mesures soient prises dans le but de diminuer ou d'éviter les dommages". Le facteur important dont on doit tenir compte, est la sensibilité variable de la population et plus particulièrement celle des enfants et d'autres personnes fragiles pour raisons de santé.

L'**IBGE**, écrit sur son site que "certaines études actuelles mettent en évidence un lien entre une exposition de longue durée aux ondes électromagnétiques, à un niveau donné, et certains effets biologiques sanitaires : effets sur l'ADN, perturbation de l'activité électrique cérébrale, effets sur la pression artérielle, etc..."

Les Compagnies d'Assurances refusent la couverture en Responsabilité Civile de tous les risques liés aux rayonnements électromagnétiques et donc à la téléphonie mobile.

Autant d'éléments qui doivent nous pousser à prendre au sérieux toutes ces recommandations, même s'il n'y a pas d'accord unanime entre les scientifiques sur ce sujet... De nombreuses études sont toujours en cours. Le problème est complexe. Mais les scientifiques de tous pays nous mettent en garde contre les effets nocifs de ces rayonnements des antennes-relais.

Norme acceptable

Les valeurs admises par la Région de Bruxelles-Capitale dépassent la norme préconisée par des experts scientifiques et par le Conseil de l'Europe, à savoir 0.6 V/m.

Le **rapport BioInitiative** du 31 août 2007, mis à jour en décembre 2012, disponible à l'adresse www.bioinitiative.org, apporte la **preuve** de la nocivité de ces champs électromagnétiques à **des niveaux nettement inférieurs aux seuils retenus par les normes de santé publique**. Preuves scientifiques à l'appui, il soulève des inquiétudes notamment au sujet de la leucémie infantile.

Même si toutes ces preuves sont dénigrées, minimisées, voire niées, comme ce fut le cas pour l'amiante et le tabac, il est temps de se poser les bonnes questions.

Certains élus, d'ailleurs, n'hésitent pas à mettre en avant le peu de connaissance des décideurs en la matière et recommandent le concours des scientifiques.

Le principe de précaution pour les écoles

Les études le montrent : **ce sont surtout les enfants qui sont les plus exposés aux effets nocifs de ces rayonnements. Alors, pourquoi ne pas appliquer le principe de précaution pour les écoles, en Belgique ?**

Déjà la France a décidé d'appliquer **ce principe de précaution pour protéger les enfants dans les écoles situées à proximité des antennes-relais (mars 2013)**. **Ce principe de précaution** répond à l'incertitude en préconisant de prendre des mesures visant à prévenir le risque de dommages irréversibles à l'environnement, susceptibles de porter atteinte à la santé humaine. Le Traité de l'Union Européenne ainsi que le Conseil de l'Europe (47 pays européens) y sont favorables (voir la résolution n° 1815 en 2011).

Par ailleurs, **le tribunal de première instance de Gand** a rejeté, le 18 mai 2009, une demande de permis pour l'installation d'une antenne GSM, en reconnaissant une incertitude sur les conséquences que les ondes pourraient avoir sur la santé des riverains requérants ; voici sa motivation (traduction libre) :

« Le tribunal a clairement établi que les pouvoirs publics, lorsqu'ils doivent décider de l'autorisation d'ériger une antenne GSM, doivent prendre en compte le risque pour la santé et la nuisance environnementale, et pas seulement les aspects visuels »

Dans son jugement, le tribunal se réfère à la décision d'un juge de paix en 2000. *« Tant qu'il n'est pas prouvé scientifiquement que les rayonnements ne sont pas dangereux, il faut reconnaître qu'ils peuvent l'être »* a indiqué le juge.

Faut-il prendre d'autres mesures ?

Il nous semble important de faire la différence entre "exposition aux antennes" et "exposition aux GSM". En effet, L'exposition aux rayonnements des antennes est une exposition imposée et permanente, à



Antennes, un danger qui nous vient de haut.

l'insu des habitants. L'exposition au GSM est volontaire et en principe d'assez courte durée. Cette différence oblige à respecter les niveaux de protection recommandés depuis plus de 10 ans par des experts scientifiques renommés au niveau international.

Pa ailleurs, il nous paraît nécessaire que les autorités tant régionales que communales effectuent ou fassent effectuer par les autorités compétentes un **inventaire** des antennes déjà mises en place avant toute prise de décision dans l'implantation d'antennes nouvelles, mesurent l'utilité d'une implantation supplémentaire dans un périmètre déjà fort couvert, et effectuent une étude d'incidence globale des champs magnétiques, tenant compte des risques grandissants actuels et à venir.

La mise à disposition d'un cadastre clair, précis et tenu à jour doit être une obligation de la part des représentants des habitants. Il nous semble qu'actuellement ce n'est pas le cas. Les sites « internet » renseignés ne sont pas mis à jour régulièrement et sont donc peu fiables.

L'urgence de pareil inventaire s'impose encore plus au regard de la mise en place de nouvelles normes en Région bruxelloise telles qu'officiellement annoncées (WIFI 4G), de nature à aggraver les risques d'exposition au bain d'ondes renforcé.

Xavier Retailleau
Administrateur ACQU

UN COUPLE DE FAUCONS PÈLERINS À UCCLE



Le Faucon pèlerin avait disparu de Belgique depuis les années 1960. Cette disparition, et celles d'autres rapaces, était liée à l'utilisation de pesticides dangereux qui, se concentrant tout au long de la chaîne alimentaire, rendaient les espèces prédatrices vulnérables. Si les adultes ne mouraient pas après avoir mangé des proies empoisonnées aux pesticides, ces substances chimiques, proches des hormones, rendaient les adultes stériles; la coquille des œufs de leurs rares pontes devenait tellement fragile que leurs tentatives de reproduction échouaient. Une espèce qui ne se reproduit plus ne peut que disparaître et cette disparition était irréversible tant que ces pesticides étaient utilisés.

L'interdiction des pesticides les plus dangereux, dont le célèbre DDT, et leur lente disparition de nos écosystèmes ont permis de rendre l'environnement à nouveau favorable aux rapaces. Les rapaces migrants ont pu reconquérir, même partiellement, les territoires où ils avaient disparus. Cependant ceux qui, comme le Faucon pèlerin, sont sédentaires ne pouvaient réapparaître qu'avec l'aide humaine. Ce fut

l'objectif du Fonds d'Intervention pour les Rapaces (FIR) qui a lancé en 1994, un programme pour favoriser le retour du Faucon pèlerin en plaçant des nichoirs sur de hauts édifices, comme les tours de refroidissement des centrales électriques. En 1998, des Faucons se sont reproduits sur la centrale de Doel près d'Anvers. Ce furent les premiers en Belgique et sans doute des descendants des dernières populations qui avaient trouvé refuge dans le massif des Vosges. Depuis ces zones protégées, ils ont lentement étendu leur aire de nidification vers le nord jusqu'à s'installer sur la cathédrale Sainte-Gudule et y réussir leur première reproduction bruxelloise en 2004, année où 55 jeunes fauconneaux sont nés en Belgique. Depuis 2008, ils nichent sur l'église Saint-Hubert, face au parc Tournay-Solvay, en 2012 un couple est arrivé à l'église Saint-Guidon à Anderlecht, à Notre Dame de Laeken et à l'Hôtel de Ville de Saint-Gilles.

Le retour du Faucon pèlerin en Belgique et son arrivée en ville sont une grande réussite, déjà une « success story » pour la conservation de la biodiversité. Ce retour témoigne à la fois de la nécessité et de l'utilité des mesures prises en faveur de la protection de la nature.

Le Faucon pèlerin a-t-il attendu 2013 pour investir l'église de Saint-Job à Uccle ? Est-ce pour fêter le centenaire de l'édifice ? Est-ce plutôt l'espace dégagé de la place et l'abondante population de pigeons qui la fréquentent et qui lui assurent une nourriture abondante ? N'oublions pas le bon éclairage des lieux : c'est que le Faucon pèlerin tire avantage de l'éclairage urbain des monuments pour chasser la nuit.

L'image qu'en a le grand public est celle d'un oiseau fondant à toute vitesse sur sa proie, en pleine journée. Mais le Faucon profite des lumières de la ville pour chasser aussi de nuit. Les pelotes de déjection des Faucons de la cathédrale Sainte-Gudule ont été analysées par les ornithologues qui, à côté d'os de pigeons, merles ou perruches à collier (enfin un prédateur de cette espèce !) y ont trouvé de nombreux restes d'oiseaux migrants qui ne faisaient que passer par là, voyageant de nuit. Les migrants se font capturer aux premières lueurs du jour, mais aussi la nuit, à la faveur des lumières qui révèlent le passage de proies sur lesquelles le Faucon n'a plus qu'à plonger depuis son haut perchoir.

Ce couple de Faucons aperçu à Uccle va-t-il nicher à l'église de Saint-Job ? Visiblement l'endroit leur plaît puisque cela fait quelques mois qu'ils ont élu domicile au bas de la rue du Ham. L'installation d'un ni-

Le Faucon pèlerin, l'oiseau le plus rapide du monde.

En piqué, il approche les 400 km/h et un remarquable 100 km/h en battant des ailes. Son aire originelle consistait en abruptes falaises, jusqu'à ce que les hauts bâtiments de la ville jouxtant une place (surtout églises et parvis) lui offrent le perchoir qui lui permet de dominer un territoire ouvert et d'atteindre le ciel et les nuages en quelques coups d'ailes. Le Faucon pèlerin chasse ses proies en les surprenant en vol. L'homme n'est en principe plus son ennemi, il a enfin compris son utilité dans l'écosystème, et la ville est donc devenue un milieu hospitalier...

Marc De Brouwer

choir permettant de les protéger des prédateurs humains (collectionneurs d'œufs ou fauconniers prélevant des jeunes pour les exhiber ensuite) est à l'étude. Ensuite ils devront réussir leur couvain et l'élevage de leur couvée, ce qui cause souvent des problèmes aux jeunes couples inexpérimentés. Il faudra probablement patienter avant d'observer l'envol des premiers jeunes à l'église de Saint-Job. Il en fut

de même à Ste Gudule, à St-Antoine ou à St Hubert où il fallut respectivement attendre 2 et 4 ans entre l'arrivée des Faucons et la première reproduction réussie. Alors un peu de patience avant de voir les jeunes fauconneaux se lancer du haut du clocher saint-jobois...

A suivre, donc ...

ENGELAND MIS A NU !

Beaucoup d'arbres ont été abattus mais les défenseurs du Plateau Engeland sont toujours debout !

Le promoteur, la SA momentanée Engeland, a obtenu, le 18 mars 2013, un permis d'urbanisme pour les travaux relatifs aux voiries du lotissement de 298 logements. L'abattage massif des arbres s'est fait dans l'urgence, en trois jours, juste avant la période légale d'interdiction relative à la reproduction des espèces (du 1^{er} avril au 15 août). En prenant le risque de commencer les travaux avant la fin du délai de recours contre le permis et donc avant d'être certain que l'acte ne serait pas attaqué et suspendu, le promoteur espérait démotiver les riverains de poursuivre encore la procédure de recours.

Faute de temps, le comité de quartier n'a pu s'opposer à ces abattages. Il a toutefois introduit récemment, conjointement avec l'ASBL SOS Kauwberg Uccle Natura, un recours au Conseil d'Etat visant à obtenir dans un premier temps la suspension et ensuite l'annulation du permis d'urbanisme.

La demande de suspension est basée sur les dégâts environnementaux que pourrait causer le renvoi des eaux ruisselant sur les voiries vers les réserves naturelles du Kinsendael, situées en aval du futur lotisse-

ment, notamment en cas de gros orages. Les eaux de voirie peuvent en effet être polluées, les renvoyer dans des zones naturelles protégées pourrait tourner à la catastrophe écologique. Les incidences négatives de cette gestion des eaux de voirie n'ont pas été étudiées par l'étude d'incidences réalisée en 2005 pour le projet.

Notre comité espère obtenir très prochainement une décision de suspension du permis d'urbanisme, ce qui permettrait d'attendre que le Conseil d'Etat se prononce sur l'annulation de celui-ci sans que des dégâts irréversibles soient causés au site du Plateau Engeland et aux zones protégées voisines du Kriekenput et du Kinsendael, zones de conservation prioritaires Natura 2000. L'annulation du permis de lotir a aussi été demandée et cette procédure est toujours en cours devant le Conseil d'Etat.

Rappelons que Natura 2000 est un réseau européen de zones protégées qui a pour objectif le maintien et la restauration des habitats et espèces en voie de raréfaction, énumérés dans les annexes des directives européennes. Les sites boisés et ouverts du sud d'Uccle, dont le Kinsendael, le Kauwberg, le plateau Engeland, le bois de Verrewinkel, entre autres, sont des zones spéciales de conservation de ce réseau européen.

Malgré ses 20 ans d'existence, ce réseau européen, mal respecté par les Etats membres, a échoué à enrayer l'érosion dramatique de la biodiversité. Selon



un rapport d'experts indépendants, présenté en 2009 au parlement européen, les projets font l'impasse sur les études d'impact préalables, pourtant obligatoires au regard de la directive Habitat: "Il n'y a pas eu d'évaluation des effets cumulatifs, ou il n'y a pas eu d'évaluation des alternatives".

C'est aussi ce que le Comité d'habitants a toujours dénoncé pour le projet Engeland. Malgré l'étude d'incidences de 2005, il n'y a pas eu d'évaluation appropriée au sens de la législation européenne et il n'y a pas eu de réelle évaluation des alternatives, tout à fait possibles pour ce projet de lotissement de 298 logements.

Bruxelles Environnement vient d'ouvrir un nouveau tronçon de la promenade verte dans le vallon d'Engeland, à l'arrière de la zone du projet de lotissement et de l'Institut Pasteur, ce chemin aboutit avenue Dolez en face de la chapelle Hauwaert.

Bruxelles Environnement a entrepris des travaux de gestion écologique sur la partie protégée du site Natura 2000. Mais que restera-t-il de la biodiversité dans ces zones spéciales de conservation, si elles sont soumises à une pression démographique trop importante et à une urbanisation non contrôlée? La réponse est simple: ces zones vont se dégrader inexorablement!

Dès à présent, nous vous donnons rendez-vous pour la 10^{me} fête du Plateau Engeland qui sera organisée cette année le dimanche 15 septembre 2013.

Venez nombreux avec vos amis et voisins pour une rencontre amicale et musicale.

Pour le Comité Plateau Engeland
et l'asbl SOS Kauwberg,
Thérèse VERTENEUIL

Pour rappel, la Lettre aux habitants réserve désormais la plume à ses comités membres, à tour de rôle. L'objectif est d'offrir aux différents quartiers uclois une visibilité supplémentaire en dehors des limites de leur périmètre, de faire connaître aux autres Uclois la portée de leurs actions. Après vous avoir présenté le comité de quartier de la Vallée du Linkebeek c'est au tour d'un quartier voisin d'être mis en avant, en l'occurrence le comité Calevoet-Bourdon.

Pour l'occasion, nous avons rencontré Didier Gosset, président du Comité, et Jack Lagae, membre du comité mais également de l'association des Indépendants du Bourdon.

Un article parallèle concernant Calevoet est publié dans De Hoorn, le journal du Gemeenschapcentrum Candelaershuys.

Focus sur quartiers...



En quelques mots, qu'est ce qui a changé dans le quartier ces 10 dernières années ?

Jack : Depuis les années 1960, époque où la grande partie de l'ancien hameau fut rasé, plus rien ne s'est passé dans le quartier jusqu'il y a environ 5 ans. C'est alors que les projets immobiliers ont surgi de toutes parts. Ce fut d'abord les anciennes usines Dresse situées en face de la gare qui furent démolies pour faire place à un complexe résidentiel de standing (« Les Hauts Prés »). Depuis lors, cela n'a plus cessé. Environ 1500 nouveaux logements sont progressivement en train de sortir de terre. Je m'étonne également du grand nombre de maisons de repos qui se concentrent dans notre quartier.

Cette effervescence immobilière constitue-t-elle un problème pour le quartier ?

Jack : C'est au niveau de la mobilité et des écoles que l'impact des nouveaux arrivants se ressentira probablement le plus. Les nouveaux logements s'adressent en grande partie aux jeunes familles. Or, seules deux nouvelles crèches (sur la plaine du Bourdon et le long de la rue du Bourdon) constituent jusqu'à présent les nouvelles infrastructures scolaires prévues. Le récent Schéma Directeur concernant le quartier et initié par l'échevin Cools (voir encadré) se veut rassurant en faisant



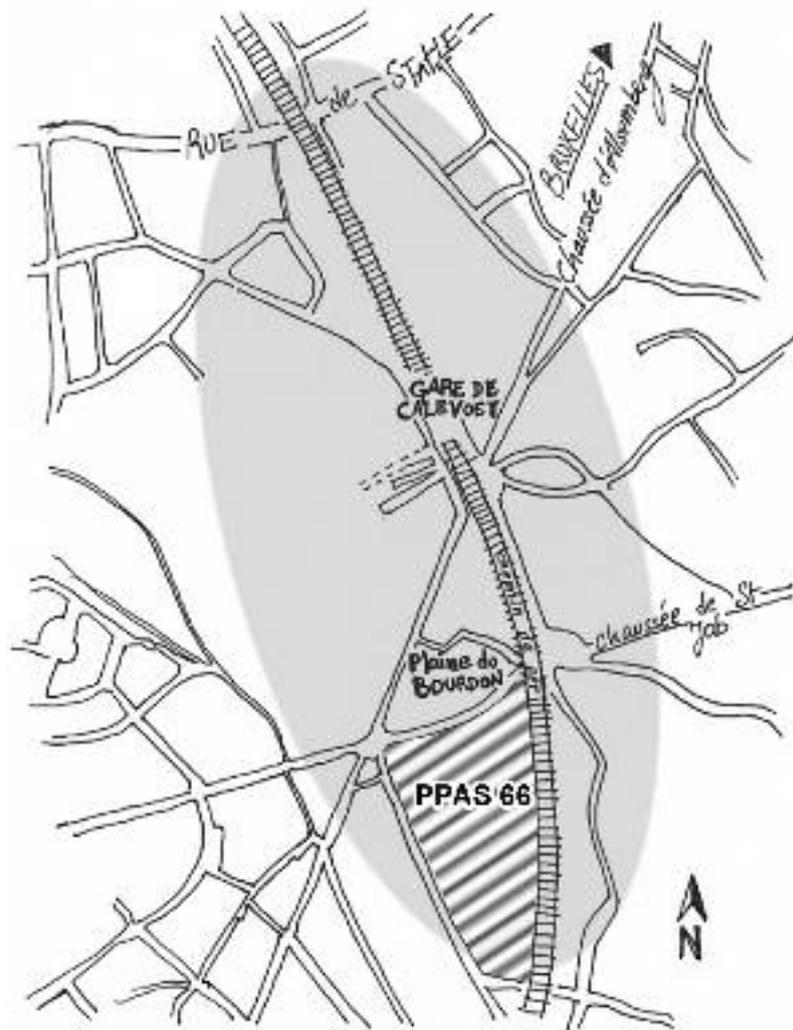
Focus sur quartiers...

mention d'un nombre élevé d'établissements scolaires. Ce n'est pourtant que partiellement vrai, puisqu'une part de ces établissements, tels que le Lycée Français ou l'Ecole Ganenou, s'adresse à une population sélective qui, d'ailleurs, vient parfois de loin pour s'y rendre. Le manque d'écoles de proximité et la spécialisation de certaines d'entre elles vont forcément inciter à encore plus de déplacements.

Ceci pose d'ailleurs la question du stationnement, explique Didier. Il s'agit d'un véritable casse-tête. Théoriquement, il serait préférable de limiter les possibilités de stationnement en vue de décourager l'emploi de la voiture dans le quartier, vu sa saturation en matière de mobilité. Le complexe de logements construits à l'initiative de la Région sur la Plaine du Bourdon n'a prévu, par exemple, qu'un seul emplacement de parking par logement, voire un seul emplacement pour deux logements sociaux. Or, en réalité, on sait que l'augmentation de la population va fatalement attirer de nouveaux véhicules. Au moins une voiture par ménage si pas deux ou plus. Certains de nos membres craignent vraiment que l'offre insuffisante entraîne une recrudescence du parking sauvage.

Le quartier semble pourtant bien desservi par les transports en commun...

Didier : Train, tram et bus : matériellement oui. Mais la qualité du service est loin d'être optimale, et les connexions avec le centre de la ville plus difficiles qu'il n'y paraît. Les trams et les bus sont englués dans la



circulation et le chemin de fer mériterait des fréquences plus élevées. En outre, les véhicules sont généralement plus que bondés aux heures de pointe. Il faudrait également améliorer l'inter-modalité entre les différents moyens de transport. Une meilleure desserte de la gare du Moensberg par les services de la STIB devrait par exemple être sérieusement envisagée.

Vous disiez que les nouveaux projets s'adressent en grande partie aux jeunes familles.

Jack : Il me semble effectivement que les nouveaux logements visent avant les jeunes familles issues de la classe moyenne. Les prix sont néan-

moins assez élevés : +/- 360.000 EUR pour un appartement 2 chambres sur la plaine du Bourdon, je crois. Quant aux logements « moyens » produits par la Région, il semblerait qu'il faille déboursier +/- 800 EUR par mois pour la location d'un appartement une chambre. Les prix grimpent encore lorsqu'on atteint le complexe des « Hauts Prés ».

Les nouveaux arrivants se mélangent-ils à la population ?

Jack : Jusqu'à présent les nouveaux habitants arrivent au compte-gouttes, l'augmentation n'est donc encore que peu perceptible, d'autant plus qu'il s'agit pour la plupart de



La chaussée d'Alseberg draine un trafic très intense.

navetteurs qui quittent le quartier en journée pour aller travailler, tout comme le font d'ailleurs déjà un nombre important de résidents actuels. Le complexe des Hauts Prés, terminé il y a +/- 3 ans, est le premier à avoir accueilli de nouveaux arrivants. Autant dire qu'ils ne viennent que rarement à nos activités et dans nos commerces, du moins aux abords de la Plaine du Bourdon.

Peut-être pas au niveau du Bourdon, explique Didier. Ils s'intègrent toutefois progressivement à la vie locale autour de la gare de Calevoet. Cette constatation est d'ailleurs symptomatique de la barrière qui existe entre le haut et le bas du quartier. Sans doute la déclivité joue-t-elle un rôle. Il faut espérer que ce cloisonnement s'estompera avec la densification urbaine telle que prévue.

Espérons-le, reprend Jack, toutefois il me semble qu'en devenant un véritable morceau de ville, notre quartier risque plutôt de se transformer en quartier dortoir. Il y a quelques années de cela, tout le monde se connaissait ici, un peu comme dans un village. Pour toutefois essayer d'éviter de perdre cette convivialité, l'Association des Indépendants du Bourdon, dont je fais partie, compte s'investir dans l'organisation d'activités fédératrices telles que fêtes de quartier, tournois de pétanque, brocantes, etc. En septembre de cette année par exemple, l'association

Comité de quartier Calevoet-Bourdon

prévoit, en collaboration avec le Gemeenschapcentrum Candelarshuys, la mise sur pied d'un grand bal de bienvenue à l'attention des premiers habitants du complexe de logement construit par la Région sur la Plaine du Bourdon et dont le chantier sera alors tout juste terminé.

On compte au sein des riches espaces verts du quartier quelques beaux potagers. Cette activité maraîchère peut-elle être également considérée comme une activité fédératrice ?

C'est vrai, le quartier a le privilège de compter quelques belles parcelles dévolues à la culture potagère. Approximativement la moitié des potagers sont cultivés par des riverains. Les autres cultivateurs viennent pour la plupart de St Gilles avec le tram. Il existe deux tendances : certains cultivent bio, d'autres pas.



Réunion constitutive du Comité de Quartier en janvier 2011.

Focus sur quartiers...

PPAS Illochroma

Juste en face de la plaine du Bourdon, de l'autre côté de la rue du Château d'Or, s'étend le site de l'ancienne société Illochroma, soit plus de 4 hectares constructibles. La commune a décidé d'élaborer pour cette vaste zone un plan particulier d'affectation du sol (PPAS) afin de mieux pouvoir en maîtriser la reconversion urbanistique. Dans les grandes lignes, le Plan vise à revitaliser les activités productives sur le site, à encadrer la réalisation de futurs logements, à permettre le maintien et le renforcement d'équipements de proximité, à la création d'espaces publics conviviaux.

Le projet de PPAS – en l'occurrence le rapport sur les incidences environnementales – a fait l'objet d'une première enquête publique en ces mois d'avril et de mai 2013. Plus d'information ainsi que l'avis du comité de quartier par rapport à cette enquête publique est disponible sur son site internet : www.calevoet.org.



Construction du lotissement des Hauts Prés en face de la gare de Calevoet.

C'est surtout le compostage qui constitue une activité collective et fédératrice.

Et qu'en est-il du travail effectué par le comité de quartier ? Les habitants sont-ils nombreux à s'y investir ?

Didier : Peu de volontaires jusqu'à présent. Si l'inauguration de la promenade verte sur la plaine du Bourdon a attiré plus de 400 personnes il reste néanmoins difficile d'associer les riverains aux activités régulières du comité. Il est vrai que ces réunions sont souvent techniques et peuvent ne pas paraître très « sexy ». Les membres actifs sont donc peu nombreux mais dynamiques. Et puis notre comité est encore jeune, il est donc plein de promesses ! Si le dialogue avec la Commune, la Région ou les opérateurs privés n'est pas toujours évi-

dent, le travail peut néanmoins donner naissance à de beaux projets de collaboration. C'est par exemple le cas du riche projet de « Mail St Job » : une future « allée verte » bordant le début de la chaussée de St Job et qui sera dotée d'un dispositif de rétention des eaux à ciel ouvert. Nous relayons également régulièrement nos points de vue sur les projets en cours, comme, pour prendre un exemple d'actualité, le projet de PPAS en cours d'élaboration pour le site de l'ancienne usine Illochroma (voir encadré).



La Plaine du Bourdon en travaux.



Les nouveaux immeubles sur la Plaine du Bourdon

Un Schéma directeur pour Calevoet

Dans la foulée de la création du comité de Quartier en janvier 2011 et de la publication, en 2010, par les habitants de la plaquette « Calevoet-Bourdon, un quartier sous pression », l'Echevin Marc Cools a finalement décidé d'entamer l'établissement d'un schéma directeur pour cette zone en pleine transformation.

Le schéma couvrira le territoire qui s'étend, du Nord au Sud, de la rue de Stalle au Moensberg et d'Est en Ouest, entre l'axe composé par la rue Guillaume Herinckx, la chaussée d'Alseberg, la rue Engeland, la rue du Roseau et celui composé par la rue Keyembempt, la chaussée de Drogenbos et la rue du Bourdon.

L'objectif général consiste à émettre des lignes directrices communes qui seront censées encadrer tant l'instruction des futures demandes de permis d'urbanisme que l'élaboration de PPAS au sein de ce vaste périmètre. L'état des lieux et une première définition des objectifs du schéma directeur ont été présentés aux habitants en mars 2012. Ces objectifs doivent prochainement être accompagnés de propositions d'actions.

Face à ces belles intentions, on notera cependant qu'un Schéma directeur n'a pas de force réglementaire et que celui-ci en particulier semble arriver plutôt tard vu le nombre considérable de projets immobiliers déjà en cours au sein de notre quartier. On verra bien ce qui adviendra...

Comité de quartier Calevoet-Bourdon

UNE PETITE VISITE

VOUS TENTE ?

N'HÉSITEZ PAS À NOUS

CONTACTER :

Comité de quartier
Calevoet-Bourdon

Didier Gosset

Dieweg 20
1180 Uccle

GSM: 0475/961357

www.calevoet.org

Un grand ami d'Uccle, de ses quartiers et de sa forêt disparaît.....

Ucclois intégral ayant parcouru le monde, notre ami **Jean van der Stricht** nous a quitté discrètement ce mardi 26 février 2013, dans la paix de son domicile. Il souffrait depuis quelques années, avec beaucoup de courage et de détermination.

Résistant à 20 ans, chirurgien éminent, membre de l'Académie de Médecine, il a consacré sa vie professionnelle à faire connaître l'importance de la pathologie vasculaire, surtout veineuse, avec des approches innovantes pour le traitement des varices et des troubles vasomoteurs périphériques.

Mondialement reconnu, il a intégré l'observation des plantes et des animaux. Curieux insatiable, il était fasciné par le pourquoi et le comment des phénomènes naturels.

Passion pour les oiseaux aboutissant à la reconstitution dans son jardin d'un élevage rigoureux des mémorables "Barbus d'Uccle".

Passion pour les paysages, conduisant à la création en 1998 de l'APAFS (Association Protectrice des Arbres en Forêt de Soignes) pour préserver ce patrimoine paysager exceptionnel de hêtraie cathédrale. Passion pour la civilisation, la culture et les arts.

Très récemment, il a été fasciné au Rouge Cloître par cette belle exposition sur la "Passion Ghelderode". Quel éveil ! Quelle mémoire !

Jean a séduit et stimulé tous ceux qui l'ont approchés. Ses amis proches et ses admirateurs poursuivront son éveil humaniste.

P.R.

L'Association de Comités de Quartier Ucclais

Les Comités membres effectifs

Andrimont

Georges COPINSCHI, av. d'Andrimont 43
tél. : 02.375.12.87

Association protectrice des arbres en forêt de Soignes (APAFS)

Pierre ROCMANS, ch. de Waterloo 1325 C
tél. : 02.374.09.41

Bosveldweg asbl

Francis ROGER FRANCE, av. Brunard 11
tél. : 02.375.37.48.

Calevoet - Bourdon

Didier GOSSET, Dieweg, 20
GSM : 0475.96.13.57 – info@calevoet.org

Carrés Pauwels et Stevens

Alida TIMMERMAN, carré Pauwels 30
tél. : 02.343.05.41

Floride - Langeveld

Isi ZIELONKA, av. Gobert 62

Fond'Roy asbl

Kathleen STAQUET, av. Fond'Roy 41
GSM : 0477.35.86.86

Gracq

Jacques DEKOSTER, rue E. Gossart 28
tél. : 02.345.62.92

Groeselenberg

Vincent SCORIELS, rue Groeselenberg 130
tél. : 02.376.25.52

Les amis du bois de Verrewinkel

Georges LEWY, av. Buysdelle 74
tél. : 02.374.05.73
www.lesamisduboisdeverrewinkel.be

Longchamp - Messidor asbl

Anita NYS,
av. W. Churchill 39/9 – tél. : 02.346.66.61
www.longchamp-messidor.be

Melkriek - Truite - Trois Rois - Vervloet

Jeanine FAGEL, chemin de la Truite 42
tél. : 02.376.26.64

Ophem & C°

Yvette LAHAUT, rue des Myosotis 20
tél./fax : 02.376.61.71
yvettelahaut@yahoo.fr

Parc Brugmann

Pierre DOR, av. Château de Walzin 6/1
tél. : 02.343.39.88

Parc Raspail

Bernard ROISIN, rue Victor Allard 31
tél. : 02.534.77.89

Plateau Engeland-Puits

Luc VAN DE WIELE, chemin du Puits 77
tél. : 02.374.81.04
www.plateauengeland.be

Protection et avenir d'Avijl

Catherine TOUSSAINT, rue Montagne de St Job, 139
tél. : 02.374.02.60 – www.avijl.org

Quartier St-Job

Stéphane DAVIDTS, ch. de Waterloo 852
tél. (B) : 02.373.57.01
stephane.davidts@skynet.be

Quartier Lorraine

Denys RYELANDT, av. du Maréchal 20A
tél. (P) : 02.374.97.03

OXY 15, Mon quartier, Ma vie asbl

Xavier RETAILLEAU, rue du Château d'Eau 97 – tél./fax : 02.374.32.95
www.oxy15.be

SOS Kauwberg - UCCLA NATURA asbl

rue Geleytsbeek 29
Stéphane ROYER, tél. : 0496.70.64.51
www.kauwberg.be

Homborch / Tilleuls / Alisiers / Sophoras

Stéphane BALLEREAU, av. des Sophoras 21
tél. : 02.375.55.780

Uccle n'est pas un long fleuve tranquille (UPFT)

Bertrand CHARLIER, ch. St Job 317
tél. : 02.374.90.27

Vallée du Linkebeek

Henri VERLAET, Moensberg 31
tél. : 02.374.13.53
www.valleedulinkebeek.be

Vivier d'Oie – Place St Job

Juan Gonzalez, av. Prince de Ligne 149
tél. : 02.375.96.24

Les « Antennes de quartier »

Geleytsbeek

Bernard JOURET, av. de la Chênaie 79C
tél. : 02.375.28.48

Dodonée

Jacques NIFFLE, av. Bel-Air 25/5
tél. : 02.344.41.51

Uccle-Centre

Jean-Marie PIERRARD, rue R. Scott 9
tél. : 02.376.77.43

Fort Jaco

Jacqueline MILLER, av. du Feuillage 50
tél. : 02.374.40.76

Gare d'Uccle-Stalle

Michel HUBERT, rue V. Allard 273
tél. (P) : 02.332.22.23
tél. (B) : 02.211.78.53

Échevinage

Michel DEVRIESE, av. De Fré 29
tél. : 02.374.85.80

Le conseil d'administration

Président

Bernard JOURET – av. de la Chênaie 79c
tél. : 02.375.28.48 – ab.jouret@skynet.be

Vice-Président

Denys RYELANDT – av. du Maréchal 20A
tél. (B) : 02.375.78.84 – tél. (P) : 02.374.97.03
d.ryelandt@gmail.com

Trésorier

Xavier RETAILLEAU – rue du Château d'Eau 97
tél./fax : 02.374.32.95 – xavier.retailleau@skynet.be

Marc DE BROUWER – rue Geleytsbeek 29
tél. & fax : 02.374.60.34

GSM (préféré) : 0472.719.790 – cepvdqa@skynet.be

Michel DEVRIESE – av. De Fré 29
tél. : 02.374.85.80 – michel.devriese@skynet.be

Nicole DUSSART – Bosveldweg 67
tél. : 02.374.23.00 – nicole.dussart@skynet.be

François GLORIE – av. de Floréal 35
tél. : 02.344.48.88 – info@francoisglorie.be

Pierre GOBLET – rue Edouard Michiels 13
tél. : 02.376.57.02 – pierregoblet@skynet.be

Jean LESEUL – rue Groeselenberg 69
tél. : 02.375.06.29 – leseul.hendrix@belgacom.net

Benoît MALDAGUE – av. W. Churchill 222/10
tél. : 02.343.21.97

(B) : b.maldague@credit-agricole.be

Alain THIRION – rue de Linkebeek 39 A
tél. : 02.376.11.49 – athirion58@gmail.com

Catherine TOUSSAINT – Montagne de St Job 139
tél. : 02.374.02.60 – kther@belgacom.net

Thérèse VERTENEUIL – rue Engeland 367
tél. : 02.375.45.73 – chabi@comiteengeland.be

Chargé de mission :

Enguerrand DAVID
enguerrand.acqu@live.be

La « Lettre aux habitants »

Éditeur responsable :

Bernard JOURET

N° de compte de l'ACQU :

BE 61 3100 7343 1817

La « Lettre aux Habitants » peut être consultée sur le site internet de l'ACQU : www.acqu.be

Les opinions exprimées n'engagent pas nécessairement l'ACQU

Courriel : acqu.asbl@gmail.com

Impression : Van Ruys Printing

Tirage :

10.000 exemplaires imprimés sur papier recyclé

La « Lettre aux habitants » est publiée avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles, et de la Région de Bruxelles-Capitale.

